

Le programme BCI



*Guide à lire
attentivement avant de
faire une démarche de
candidature BCI*

PARTICIPATION
AU PROGRAMME
DU BUREAU DE COOPERATION
INTERUNIVERSITAIRE
Échange avec le Québec

Candidature 2018/2019



Depuis **le 3 janvier 2014**, le **Bureau de Coopération Interuniversitaire (BCI)** a pris le relais de la CREPUQ. Le BCI regroupe l'ensemble des établissements universitaires québécois et continue de coordonner les Programmes d'Échanges d'Étudiants (PÉE) reposant sur des ententes conclues avec des établissements d'enseignement supérieur situés dans 25 pays.



Qu'est ce que le programme BCI ?

Le Bureau de Coopération Interuniversitaire (BCI) est un programme franco-qubécois **permettant de réaliser un séjour d'études d'un semestre ou d'un an dans une université québécoise.**

Il s'agit d'un programme très exigeant, pour lequel la sélection se fait à partir de vos résultats universitaires.

(Résultats universitaires : minimum 12/20 de moyenne générale)



Conditions pour présenter une candidature

Départ possible en L3, M1 ou M2 (sous réserve de trouver un programme d'études correspondant à vos études actuelles et plus particulièrement pour l'année N+1) :

➤ Répondre aux critères de nationalité suivants : tout étudiant régulièrement inscrit à la FdS de l'UM est éligible quelle que soit sa nationalité. Les étudiants étrangers (hors Europe) doivent avoir un titre de séjour en règle en France et dans le pays d'accueil durant toute la durée de la mobilité,

➤ Avoir un **dossier académique solide depuis le baccalauréat** (bons résultats),

➤ Durée d'études possible : **un semestre** à une **année académique** dans un des établissements québécois membres du BCI,

➤ **Frais de scolarité à régler** à l'établissement **d'origine**. Pas de frais de scolarité dans l'établissement d'accueil,

➤ Au retour à la FdS : **reconnaissance des crédits validés** dans l'établissement **d'accueil**.



Je réfléchis à mon projet...

- ➔ Mes résultats universitaires sont-ils suffisants ?
- ➔ Mon budget me permettra-t-il de partir ?



Liste des universités partenaires

Établissement anglophone

- Bishop's University (contingentée, le meilleur dossier sera retenu – 1 place en 2016-2017)

Établissements francophones

- Université Laval (contingentée, uniquement les très bons dossiers seront retenus – 6 places en 2016-2017)
- Université de Sherbrooke
- Université du Québec à Montréal (UQAM)
- Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)
- Université du Québec à Rimouski (UQAR)
- Université du Québec à Outaouais (UQO)
- Université du Québec Abitibi-Témiscamingue (UQAT)



Avant de candidater

Avant de choisir un établissement québécois, vous devez **impérativement** vous rendre sur le site : <http://echanges-etudiants.bci-qc.ca> et prendre connaissance des exigences requises pour chaque établissement.

- L'établissement accepte-t-il d'être placé en deuxième choix ?
- Est-il possible de postuler pour une année ou un seul semestre ? Attention au stage de master. **Les stages ne font pas partis du programme BCI.**
- Quelles sont les restrictions par domaine d'études spécifiques ?
- Quels sont les prérequis ?
- Mes notes sont elles suffisantes ?
- Vérifier la liste des programmes d'études ouverts aux étudiants hors Québec pour l'université de votre choix (voir diapositive 9).

Choix de l'université d'accueil

Identifier l'université d'accueil et le programme dans lequel vous êtes autorisés à suivre les cours :

- Vérifier le **contenu pédagogique** associé,
- Rechercher **la correspondance** la plus fine possible avec la formation FdS,
- Tenir compte des exigences spécifiques à chaque université,
- Bien comparer les **universités** et **leurs programmes**,
- Veiller à la pertinence du **choix de l'établissement** par rapport à **votre cursus**.



Vérifier la liste des programmes d'études ouverts aux étudiants hors Québec pour l'université de votre choix AVANT DE CANDIDATER !

➔ Les différentes étapes de recherche sur le site BCI

1. Je vais sur le site BCI <http://echanges-etudiants.bci-qc.ca>,
2. Je suis inscrit dans un établissement étranger, je veux venir étudier au Québec,
3. Je choisis **un établissement d'accueil**, recherche d'établissement d'accueil,
4. Je consulte **la liste des conditions d'admissibilité supplémentaires**,
5. Je consulte l'université de mon choix,
6. Je vérifie si mon programme en cohérence avec les cours de la FdS pour l'année N+1 est ouvert : il faut aller dans « programmes d'études ouverts aux étudiants hors Québec »,
7. Je reporte le numéro **du code programme ouvert et titre** sur le contrat pédagogique (programme en cohérence avec mon cursus à la FdS).



Si le programme ouvert est toujours indiqué sur le site BCI pour l'année en cours, nous vous recommandons d'attendre l'actualisation du site pour l'année N+1 avant de constituer un dossier de candidature.

Le contrat pédagogique



Le contrat d'études demande beaucoup de recherche personnelle sur les sites web des universités partenaires (BCI) : vous devrez y consacrer du temps !

Si votre programme est fermé, en aucun cas vous pourrez candidater.

L'étudiant assume la responsabilité de bien avoir sélectionné les cours constituant son programme d'études. Il sera bien entendu ensuite validé ou pas par le responsable pédagogique.



Choix des cours...

- ➔ Votre responsable de formation de l'année N+1 devra approuver les cours que vous projetez de suivre dans l'établissement d'accueil présélectionné.
- ➔ Pour connaître les cours proposés à l'université d'accueil :
Consultez la rubrique "*Programme d'études ouvertes aux étudiants hors Québec*" sur la [page dédiée à chaque université](#), copiez le code du programme, rendez-vous sur le site internet officiel de l'université en question et collez le code dans le moteur de recherche sur le site de l'université afin de trouver les cours disponibles.
- ➔ Compléter le contrat pédagogique et soumettez le à votre responsable de formation de l'année N+1 afin d'obtenir son accord.



Choix des cours

- Le but n'est pas de trouver les mêmes cours que vous auriez pu suivre à la Faculté des Sciences mais de rester cohérent avec votre parcours en choisissant les cours dans votre domaine d'études.
- Afin de valider votre année universitaire, vous devez obtenir minimum 30 crédits ECTS par semestre.



Système universitaire au Québec



*Une année universitaire française équivaut à 30 crédits canadiens.
15 crédits (québécois) par semestre (environ 5 cours)*



Précautions à prendre si plusieurs choix

La plupart des universités canadiennes refusent d'être placées en 2^e choix, ce qui revient pour vous, à faire qu'un seul choix d'université.

Plus d'informations, voir tableau suivante



Précautions à prendre si plusieurs choix

Universités	Choix 1	Choix 1 et 2	Place limitée	Recommandations
Laval	X		oui	Moyenne cumulative minimale de plus de 12/20 pour l'ensemble du cursus universitaire. Posséder un excellent dossier académique. 12 crédits minimum par session.
Bishop' s University	X		oui	Très bon dossier
Université de Sherbrooke		X	non	12 crédits minimum par session 1er cycle (niveau baccalauréat). 9 crédits minimum par session pour le 2e cycle (niveau Maîtrise). 1 crédit québécois = 2 ECTS ou 1 crédit à l'UdeS. Choisir les cours dans un seul programme. 12/20 de moyenne cumulative depuis votre L1.
Université du Québec à Montréal (UQAM)	X		non	Programme du 1er cycle (baccalauréat) : un minimum de 12 crédits (4 cours de 3 crédits). Programme de cycle supérieur (maîtrise) : un minimum de 6 crédits (2 cours de 3 crédits). Sélection de cours à partir d'un seul programme et d'un seul cycle.
Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)	X			12 crédits à 15 crédits au baccalauréat. 9 crédits à la maîtrise. 12/20 de moyenne cumulative depuis votre L1. Posséder un excellent dossier académique.
Université du Québec à Rimouski (UQAR)		X	non	12 crédits à 15 crédits au baccalauréat. 9 crédits à la maîtrise. 12/20 de moyenne cumulative.
Université du Québec en Outaouais (UQO)	X		non	1er cycle : minimum 12 crédits et maximum 15 crédits par semestre. 2e cycle : minimum 9 crédits et maximum 12 crédits par semestre.
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)		X	non	12 crédits à 15 crédits au baccalauréat. 9 crédits à la maîtrise. 12/20 de moyenne cumulative depuis votre L1.



Important

Tous les ans, des étudiants dont le dossier a été présélectionné ne sont pas acceptés dans l'université québécoise de leur choix car ils n'ont pas vérifié si leur programme d'études était ouvert aux étudiants du programme BCI. L'étudiant assume la responsabilité de bien avoir sélectionné les cours constituant son programme d'études dans une université en croisant les informations des sites web des universités et du site de la BCI.



Calendrier BCI

➡ **Session d'automne : fin août à fin décembre**

➡ **Session d'hiver : début janvier à fin avril**

➡ **Année universitaire : fin août à fin avril**



Précautions

- **Avoir l'aval** du professeur FdS à **chaque étape** du contrat pédagogique et de votre correspondant RI du département,
- Séjour de **stage non éligible**,
- Demander un **permis d'études** et pas un permis de travail,
- **Ne pas partir à l'étranger si vous n'avez pas validé votre année en cours**,
- S'assurer d'avoir reçu un **avis favorable des 2 universités avant de partir à l'étranger**,
- **Pensez à faire votre inscription administrative à la FdS avant votre départ à l'étranger**,
- **Aucun retard possible à l'arrivée.**



Ma candidature est retenue

Je m'occupe **sans plus attendre** des formalités administratives d'entrée dans le pays (CAQ & permis d'études, AVE, passeport...) : toutes les informations sur le site <http://echanges-etudiants.bci-qc.ca>



Régime Sécurité sociale

Régime Sécurité sociale

Pour obtenir la carte d'assurance-maladie du Québec, **l'étudiant français** qui participe à un échange interuniversitaire doit en faire la demande à **la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)** à l'aide du formulaire d'inscription prévu à cet effet, en y joignant une copie du **formulaire SE 401-Q-106** et du **certificat d'acceptation du Québec pour études (CAQ)**.



Financement de votre séjour au Québec...

- Aucune aide financière n'est accordée par des organismes québécois aux étudiants étrangers qui participent aux programmes d'échanges d'étudiants BCI.
- Il est possible que votre établissement d'attache dispose de moyens financiers pour soutenir votre projet ; le service Relations Internationales de votre établissement d'attache vous fournira toute l'assistance nécessaire à ce sujet.
- Afin de couvrir vos frais de séjour et les dépenses personnelles (loyer, nourriture, livres, transport urbain, loisirs, vêtements chauds pour l'hiver, etc.), il faut prévoir environ 12 000\$ CAN par année (environ 8000 euros – à titre indicatif). Ce montant exclut les frais de transport vers le Québec.

Financement de votre séjour au Québec...

Budget à prévoir

➤ Avant votre départ

Coûts à assumer pour les démarches officielles :

- pour le Certificat d'Acceptation du Québec, au 1er janvier 2017 : 111 \$ canadien = 74 € environ,
- pour le permis d'études = 150 \$ canadien = 100 € environ
- AVE : 7 \$ CAN = 5 € environ

➤ Durant votre séjour au Québec

Certaines universités vous demanderont de payer des frais pour accéder à leurs bibliothèques.

Vous devrez également prévoir un budget pour le logement, nourriture, transport, divers...



Financement de votre séjour au Québec

Remarque sur la capacité financière exigée par les autorités de l'immigration.

Pour obtenir un Certificat d'Acceptation du Québec (CAQ) pour études, vous devez démontrer que vous disposez des ressources financières suffisantes pour couvrir notamment les frais d'installation, les frais de subsistance... pour toute la durée de votre séjour.

Des justificatifs de ressources seront demandés au moment de la demande de visa (notification de bourse, épargnes....).



Vous voulez candidater ?

Si vous êtes intéressé(e)s par le programme BCI
ne tardez pas ! veuillez faire le nécessaire au plus vite pour constituer votre dossier de
candidature avant

le 24 JANVIER 2018 pour une candidature **en 2018/2019**
(pour une candidature à l'année ou pour le second semestre)

Pour toutes informations supplémentaires, veuillez contacter le :

**Bureau des Relations Internationales
De la Faculté des Sciences**

Mail : dalila.hammar@umontpellier.fr

*Attention ! Vous n'avez pas à vous inscrire sur le site de la BCI. Vous devez constituer un dossier auprès de la FdS. La FdS de l'UM doit procéder à une première sélection des dossiers en interne. Si vous êtes présélectionné par la FdS, vous serez informé par email et un code vous sera envoyé pour compléter **un formulaire de demande de participation**.*

